



## RESOLUTION URGENTE

<b>Auteur</b>	UDC, par Cyrille Fauchère
<b>Objet</b>	Pour une détermination de la COJU en réponse aux recommandations du Conseil de la magistrature
<b>Date</b>	13/12/2022
<b>Numéro</b>	2022.12.531

### **Actualité de l'événement**

Le Rapport sur la gouvernance et les ressources humaines au sein du Ministère public a été rendu public par le Conseil de la magistrature le 28 novembre 2022

### **Imprévisibilité**

La date de publication du rapport n'était pas connue du Grand Conseil.

### **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Les sévères conclusions du rapport questionnent les responsabilités du Procureur général et de son adjointe dans la sélection de leurs tâches, formulent une série de recommandations que la Commission de justice doit traiter dans les meilleurs délais et sur lesquels le Conseil d'Etat doit se positionner.

Le groupe UDC ne s'étonne qu'à moitié des conclusions du rapport rédigé par le Conseil de la magistrature (CDM) à l'encontre de l'organisation du Ministère public (MP) et en particulier du fonctionnement de l'Office central (OC), du partage des tâches entre le Procureur général (PG) et de la Procureure générale adjointe (PGA).

Le fait que le PG se saisisse principalement de tâches administratives au détriment des dossiers d'instruction a été dénoncé à plusieurs reprises par notre groupe à l'occasion des prises de parole commentant les rapports annuels sur la justice et d'interventions parlementaires régulièrement déposées. De plus, les critiques émises non seulement à l'encontre de la procédure de sélection de la candidate au poste de PGA suivie par la COJU, mais également à la qualité de son dossier sont désormais attestées par le rapport du CDM.

Le constat est sans appel quand la CDM affirme que "l'Office central est aujourd'hui ouvertement en crise" et que la "priorisation des tâches [...] n'est pas compréhensible. Le groupe UDC partage l'inquiétude du rapport qui parle ouvertement d'un "danger pour le bon fonctionnement de l'office". Cette inquiétude étend son ombre sur les qualités des personnels de l'entier du MP ainsi que sur la confiance désormais ébranlée que les citoyens ne peuvent qu'avoir vis-à-vis de leur MP à la lecture de ce rapport.

### **Conclusion**

Le groupe UDC demande que la COJU se saisisse immédiatement du rapport du CDM et qu'il se détermine par rapport au constat dévoilé et aux recommandations émises. De plus, la COJU est invitée à reconsidérer ses

propres conclusions lors de la désignation de la candidature de la PGA (11.06.2019). Notre groupe attend également que le Conseil d'Etat se détermine à son tour sur les recommandations du rapport. Enfin, nous attendons de l'OC et du bureau du MP un changement de cap immédiat et l'implémentation rapide des recommandations du CDM afin de restaurer la confiance, de valoriser le travail de l'ensemble des collaborateurs du MP et de gagner en efficacité.